

## CONCOURS DE POINT DE CROIX R È G L E M E N T 2020

### THEME "Les épices et plantes aromatiques"



#### Support et présentation :

Ce concours, organisé par « Alliance et Culture », est ouvert à tous les amateurs.

- **Support libre (mais obligatoirement en toile de Lin).**
- **Le nom du concurrent, le titre de l'ouvrage et sa catégorie seront mentionnés sur une étiquette agrafée ou cousue au revers de l'ouvrage.**
- **ATTENTION: votre ouvrage ne devra pas être présenté sous verre!**

#### Trois catégories :

**Catégorie A : CREATION / REPRODUCTION / 1 fil sur 1 fil de trame**

**Catégorie B : CREATION / 2 fils**

**Catégorie C : REPRODUCTION / 2 fils**

#### Technique :

L'œuvre doit être effectuée **en broderie à la main au point compté majoritairement et sur toile de Lin exclusivement**. D'autres points de broderie pourront agrémenter l'ouvrage.

#### Anonymat :

Aucun signe distinctif (initiales, signature, etc....) ne sera admis sur le devant des ouvrages.

#### Inscription :

Le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque d'un montant de 10 € (20 € si vous présentez deux ouvrages, etc), libellé à l'ordre d'**Alliance et Culture** doit être envoyé à : Association « Alliance et Culture » – Espace Touristique \_ 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

**Envoi ou dépôt des broderies au plus tard le 19 juin 2020** à Association « Alliance et Culture », Espace Touristique \_ 191, Route de Veules– 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER.

#### Exposition :

« Alliance et Culture » se charge de l'installation et du décrochage des œuvres qui seront exposées durant le « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » les 3, 4 et 5 Juillet 2020 dans l'Eglise de Saint Aubin-Sur-Mer (76740).

#### Assurances :

« Alliance et Culture » prend à sa charge une assurance (à hauteur de 150 € maximum par broderie) à réception de l'ouvrage et jusqu'à sa réexpédition ou restitution selon les modalités définies au paragraphe « *restitution des travaux* ».

#### Jury :

Les décisions du jury, composé de brodeuses et brodeurs expérimentés et amateurs, seront sans appel. **Une première sélection écartera du concours les ouvrages ne respectant pas les critères soulignés dans le présent règlement.**

Le jury s'attachera à noter les points suivants : respect du thème, soin d'exécution, présentation et originalité. En cas d'égalité, les gains entre les gagnants seront partagés.

**Le Jury se réunira, au plus tard, le vendredi 26 juin 2020 en l'Eglise de St Aubin-Sur-Mer.**

#### Prix :

Une même personne peut participer **plusieurs fois**. Il ne pourra lui être attribué qu'un seul prix.

**Catégorie A:** 1<sup>er</sup> prix: 100 €  
2<sup>ème</sup> prix: 60€

**Catégorie B:** 1<sup>er</sup> prix : 60€  
2<sup>ème</sup> prix : 40€

**Catégorie C:** 1<sup>er</sup> prix: 60€  
2<sup>ème</sup> prix : 40€

#### Bracelet gratuit :

**Chaque concurrent a droit à un bracelet gratuit** qui sera envoyé par courrier dès la réception du chèque de participation au concours et à partir d'avril 2020.

#### Restitution des travaux :

Toutes les personnes ayant exposé pourront retirer leur ouvrage :

- à l'église de Saint-Aubin-sur-Mer à partir de 18h30 le dimanche 5 juillet 2020.
- Au siège de l'Association « Alliance et Culture » entre le 06 et le 31 juillet 2020.

Toutes les autres broderies seront envoyées par colis postal dans **l'emballage-retour** que vous aurez joint. Celui-ci devra être libellé à votre adresse et **suffisamment affranchi**.

#### Modification ou annulation :

Les participants au concours s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité d'« Alliance et Culture » en cas de modifications ou d'annulation du présent concours.

**Modalités :** La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Organisation :** Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

**AllianceetCulture**

Espace Touristique  
191, Route de Veules  
76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER  
Tél. 02 35 57 25 20  
[allianceetculture@wanadoo.fr](mailto:allianceetculture@wanadoo.fr)